

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX

Du 26 novembre 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 15 Votants : 13

Présents : 13 Suffrages exprimés : 13

L'an deux mille vingt et le vingt-six novembre à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SAVOT Dominique, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : BERTHET Paul, CONSTANT Bruno, DESMARIS Christian, DEVEYLE Arnaud, COUDURIER FAURE Christiane, FAURITE Séverine, FONTAINE Vanessa, GROSBON Béatrice, KONEY Amandine, PAGNEUX Mallaury, PAQUELET Damien et TATON Mélanie.

CHEVRIER Fabrice, LACOUR Delphine sont excusés.

Date de convocation : 16 octobre 2020

Monsieur DESMARIS Christian a été élu secrétaire de la séance.

Point à rajouter à l'ordre du jour :

- Courrier FCTVA
- Devis Nicolas ROUX
- CCAS

Commissions finances et sociale

Convention ATC

Monsieur le Maire présente à son Conseil le nouveau projet de convention de l'entreprise ATC France, entreprise d'hébergement du pylône télécom de la commune. Etant donné l'implantation de nouveaux fournisseurs télécom sur le pylône, une modification de la redevance doit être envisagée. Un droit d'entrée de 1 500.00€ à la signature du contrat sera dû par l'entreprise. De plus, le projet prévoit un loyer annuel de 7 000€ en l'état actuel avec 2 opérateurs. A ce montant s'ajoutera, annuellement également, 1 500€ supplémentaires par nouvel opérateur implanté. Le prix du loyer sera indexé annuellement sur l'indice fixe de 2% et sera facturable au mois de juillet.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité

DONNE son accord pour la signature du projet de convention entre ATC France et la commune de Chevroux dans les conditions financières citées précédemment

CHARGE Monsieur le Maire de la suite du dossier.

Règlement garderie

Monsieur explique à son Conseil que, le règlement intérieur de la garderie a dû être revu afin de concorder avec les règles nouvelles de l'école et afin de mettre à jour les coordonnées de la garderie. Les horaires et le coût de la garderie reste inchangés. Il fait une lecture du nouveau règlement, celui-ci est disponible en mairie. Après échange ce nouveau règlement est adopté.

Compte rendu de la commission finances

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil qu'une commission finances s'est déroulé le mardi 17 novembre en mairie. Les points suivants ont été abordés :

Budget communal

- La réalisation suit la prévision budgétaire
- Une économie dans le budget réception a été faite du fait de l'annulation des cérémonies prévues contrebalancé par un large dépassement des dépenses lié au COVID

Budget assainissement

- Budget assainissement : La facturation va intervenir dans les jours qui viennent, dès la réception du tableau de la SAUR

Garderie

- La garderie est analysée en année scolaire et non en année civile
- Les recettes représentent 8 625.10€ pour 3 920.50 heures facturées
- Pour les dépenses les salaires et charges de personnel sont de 7 198.72€
- Le déficit de cette année est 4835.62€
- Pour rappel les années précédentes nous facturons 6 571h pour un déficit de 1 838€

COVID

- Les dépenses liées au COVID en achat de matériel et fourniture hors frais de personnel représente 4 939.00€
- Sur l'année un calcul rapide des frais de personnel supplémentaires du au COVID représente environ : 7 920€
- La perte de recettes dû à l'annulation des locations des salles d'environ 15 000.00€ et de 3 300.00€ pour la garderie
- Le total s'élève donc à plus de 31 000.00€

Groupe Scolaire

- Le Coût attribué par élève est de 46€ annuel en fourniture, 4 359.00€ sont enregistrés en comptabilité
- Il faut rajouter à cela toutes les dépenses de fonctionnement (les fluides, énergie, l'entretien du bâtiment, et bien sur le personnel mis à disposition (ATSEM et Agent d'entretien) pour un montant de 82 644.00€ à la date du 17/11/2020
- Nous devons rajouter l'amortissement des bâtiments : 91 150.00€

Terrains

- Une proposition pour l'achat d'un terrain est étudiée. Une demande d'estimation domaniale est demandée.

Délibération cep du SIEA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la connaissance, de la gestion et de la rénovation du patrimoine bâti de la commune, le SIEA propose un service de Conseil en Énergie Partagée. Ce service permet de mutualiser entre communes de moins de 10 000 habitants un poste de technicien spécialisé dans le suivi et la rénovation énergétique des bâtiments.

En effet, dans un contexte d'augmentation des coûts énergétiques, d'épuisement progressif des énergies fossiles, et dans le cadre des objectifs nationaux et internationaux, le SIEA s'engage à accompagner et

aider ses communes adhérentes à maîtriser leurs consommations énergétiques, à diminuer les impacts environnementaux liés à ces consommations et à développer les énergies renouvelables.

Dans ce cadre, une convention fixant les dispositions par lesquelles la commune va bénéficier du service de Conseil en Énergie Partagé a été mise en place par le SIEA et doit être signée.

Le conseil après en avoir discuté, décide d'ajourner le point afin de pouvoir se renseigner sur l'utilité de cette convention.

Compte rendu du Conseil d'école

Une adjointe du Maire fait le compte rendu de la réunion du Conseil d'école. Celui-ci est disponible en mairie.

Rapport TH 2020

Monsieur Le Maire présente le rapport de la trésorerie exposant les revenus de la commune liés à la taxe d'habitation. La commune avait budgétisé une montant de 89 732€ et a réellement obtenu 90 983€.

Location logement du bourg

Monsieur le Maire rappelle que les travaux du logement avancent rapidement et qu'il convient de prévoir une date d'entrée dans le logement. Il propose de louer le logement dès lors de la réception des travaux. Monsieur le Maire propose un loyer en lien avec les travaux effectués, de 500€ par mois.

Le Conseil Municipal, Après délibération, A l'unanimité,

ACCEPTE le montant du loyer mensuel du logement locatif situé au 22 route de Manziat pour un montant mensuel de 500€.

DECIDE de réviser le loyer chaque 1^{er} janvier en fonction de l'indice annuel des loyers.

CHARGE monsieur le Maire de la suite du dossier

Le Maire informe le Conseil que Madame COSSON Coraline sollicite la location de l'appartement communal situé au 22, route de Manziat à compter de la mise en location du logement soit à la réception des travaux actuels. Il demande à l'Assemblée de fixer le montant du loyer mensuel à compter du 1er janvier 2021 à 500.00€. Le loyer est révisable le 1er janvier de chaque année.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE Madame Coraline COSSON en qualité de locataire de l'appartement communal, sis 22, Route de Manziat à Chevroux

FIXE le dépôt de garantie à la somme de 500.00€, équivalent à un mois de loyer.

AUTORISE le Maire à établir le bail de location à compter de la réception des travaux.

CHARGE Monsieur le Maire de la suite du dossier.

Devis tracteur

Monsieur le Maire présente à son Conseil un premier devis de l'entreprise Bresse Saône agri concernant l'achat d'un nouveau tracteur pour un montant de 50 000€ HT.

Dans le cadre de la législation des marchés, la commune doit faire paraître une publicité sur le support de son choix et ouvrir le marché à la concurrence. La commune va mettre en place ce marché et présentera les différents devis lors d'un prochain conseil.

Courrier FCTVA

Monsieur le Maire présente à son Conseil un courrier du Préfet de l'Ain informant que, pour l'année 2019, la commune touchera 20 858€ de FCTVA. La somme de 23 695.07€ avait été budgétisée.

Devis Nicolas Roux

Monsieur le Maire présente à son conseil un devis de l'entreprise Nicolas Roux, sis 36 Place Michel Poisat 01190 PONT DE VAUX. Le devis n°DC2966 correspond à l'installation d'un chauffe-eau aux lagunes. Il s'élève à 295.46€ TTC.

Le conseil municipal,
Après délibération,
A l'unanimité,

ACCEPTE le devis n°DC2966 de l'entreprise Nicolas Roux, sis 36 Place Michel Poisat 01190 PONT DE VAUX pour à l'installation d'un chauffe-eau aux lagunes pour 295.46€ TTC.
CHARGE Monsieur le Maire de la suite du dossier.

Groupements d'achats d'énergies

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que la loi Energie Climat organise la fin des tarifs règlementés de vente d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques à partir de 2021. Dans ce cadre la commune à signer une convention avec le SIEA, afin que celui s'occupe de la recherche et de la négociation des tarifs de l'électricité pour elle et tous les signataires de la convention. A titre d'information, le SIEA, a choisi au terme d'une procédure de marché public, de confier l'alimentation en électricité pour les bâtiments public de la commune nécessitant une puissance inférieure à 36KV à l'entreprise Volterres. Tous les bâtiments de la commune exceptée la salle multifonctionnelle sont concernés par cette offre. Pour les bâtiments nécessitant une puissance de plus de 36kV, c'est l'entreprise Engie qui a été choisie. La commune bénéficiera des tarifs négociés.

Commission bâtiments, routes et chemins

Point travaux

Un adjoint du Maire annonce qu'un agent technique a élagué pendant toute cette dernière période. Les deux agents continuent le ménage à l'école tous les matins. Le second agent technique a effectué la tonte (lagune, cimetière école), le désherbage (école, City stade, cimetière), la préparation du curage des fossés, et la réception des intervenants extérieurs pour l'entretien du matériel communal.

Point avancement réfection logement

Un adjoint du Maire annonce que le chantier se termine. Le chantier s'est très bien déroulé tant sur le côté Mairie qui a été réactif sur les choix à faire que sur les entreprises qui ont bien travaillé et dans les délais impartis. La cuisine devrait être posée début décembre, le logement sera ensuite terminé. Le bardage extérieur a été fait. La création d'une cour privative est en pourparlers. Elle nécessiterait des autorisations de la part de bailleurs sociaux. Le Maire reviendra vers le conseil si ce projet s'avère envisageable.

Dossier assainissement : Validation devis schéma directeur

M. le Maire présente à son conseil un devis de l'entreprise Cabinet Merlin concernant la mise en place du schéma directeur. Le devis de l'entreprise sis 6 rue grolée 69289 LYON Cedex 2 s'élève à 38 425.00 € TTC. Monsieur le Maire présente à son Conseil un devis de l'entreprise Altéro sis 7 rue Pascal, Europarc 69500 BRON qui s'élève à 43 456.80€ TTC.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter le devis de l'entreprise Cabinet Merlin sis 6 rue grolée 69289 LYON Cedex 2 concernant la mise en place du schéma directeur pour un montant de 38 425.00 € TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de la suite du dossier.

Salle des fêtes : utilisation du Wifi

Monsieur le maire explique que pour l'instant le Wifi à la salle multifonctionnelle est en accès libre. Pour des raisons de sécurité, l'accès sera toujours en accès libre, mais nécessitera l'authentification de l'utilisateur. Aussi toute utilisation permettra en cas d'utilisation frauduleuse de retrouver l'utilisateur.

Urbanisme

Dossiers en cours

1 Permis de Construire ont reçu un avis favorable

- PC00110220D0009 – FERRAND Bruno – D1385 - Garage

4 Déclarations préalables ont reçu un avis favorable

- DP00110220D0022 – GUICHARD Alban – A132 – Changement ouvertures

- DP00110220D0023 – GIROUX Daniel – D526 – Piscine

- DP00110220D0025 – Agence pour le développement des énergies renouvelables – D1462 – pose de panneaux photovoltaïques

Commission communauté de commune

Commission PLUi et du Scot

Monsieur le Maire explique que rien n'a eu lieu depuis le dernier conseil. Une prochaine réunion aura lieu le vendredi 27 novembre avec le cabinet VERDI. Un point sera fait lors du prochain conseil.

Compte rendu du conseil et des commissions Communautaires

Monsieur le maire expose les différents comptes rendus des commissions, ils sont disponibles en Mairie. Aucune question n'est posée.

Commission communication, fêtes et cérémonies

Chevrouiti 2020

Monsieur le Maire prévoit une réunion le mardi 8 décembre à 19h30 à l'école.

Vœux de la Municipalité : Conseil des jeunes

Monsieur le Maire explique que les vœux de la municipalité sont pour l'instant en suspend avec de grandes chances qu'ils ne soient pas faits. Le Conseil des jeunes également en suspend pour l'instant

également. L'idée était d'installer le conseil jeune au moment des vœux du Maire. L'installation est donc suspendue pour une durée indéterminée, un courrier leur sera envoyé.

CCAS

Monsieur le Maire annonce à son Conseil que les colis du CCAS seront préparés le 15 décembre à partir de 18h30. Ils seront distribués dans la semaine du 15/12

Questions diverses

Divers courriers

- Chevroux nouvelles (Suisse)
- Proposition de formations aux conseillers municipaux dans le cadre du DIF
- Aide de la Région dans le cadre de la crise sanitaire aux commerces et restaurateurs
- Remerciements de la Croix rouge pour la subvention

NOM – PRENOM	SIGNATURE	NOM - PRENOM	SIGNATURE
BERTHET Paul		GROSBON Béatrice	
CHEVRIER Fabrice	Excusé	KONEY Amandine	
CONSTANT Bruno		LACOUR Delphine	Excusée
DESMARIS Christian		PAQUELET Damien	
DEVEYLE Arnaud		PAGNEUX Mallory	
COUDURIER FAURE Christiane		SAVOT Dominique	
FAURITE Séverine		TATON Mélanie	
FONTAINE Vanessa			